Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Boucher, veuillez visiter :
bpboucher.fr/annales-sujets-et-corriges

# CORRIGE

**Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.**

| ACADÉMIE DE RENNES | | Session 2006 | Code sujet : 4207CB06 | |
|---|---|---|---|---|
| **Examen : BP BOUCHER** | | **U42** | | |
| Epreuve : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise. | | | | |
| Coefficient : 1 | Durée : 1 heure | CORRIGE | | 1/4 |

Vous travaillez à la boucherie Arthur située rue de Brest à Caen. Il sollicite votre aide pour avoir des informations sur les thèmes suivants :

**1ière partie :**

**Les Accidents du travail**

A partir du document 1 et de vos connaissances, répondez aux questions suivantes :

11 - Définissez l'accident du travail ? (1 point)

**Il s'agit d'un accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée travaillant à quelque titre ou quelque lieu que ce soit pour un ou plusieurs employeurs.**

(accepter toute réponse cohérente)

12 - L'accident de trajet est-il considéré comme un accident de travail ? Justifiez votre réponse : (1point)

**Oui, car l'accident de trajet est l'accident survenu à un salarié pendant le trajet d'aller et retour entre :**

- **sa résidence habituelle et son lieu de travail**
- **le lieu où il prend habituellement ses repas et le lieu de travail sans détour, ni arrêt**

1.3 Quelle est la principale maladie professionnelle dans le domaine de la boucherie ? ( 1 point)

Les affections péri articulaires (90% des maladies professionnelles).

1.4 Calculez l'évolution en pourcentage des accidents du travail en 2001 par rapport à 2000 (1 point)

[(3204 – 3505 ) : 3505] x 100 = - 8,59 %

1.4 Citez une obligation administrative de l'employeur en cas d'accident du travail d'un salarié ( 1 point)

- L'employeur doit transmettre la déclaration d'accident du travail à la Caisse d'Assurance Maladie ... accepter toute réponse cohérente

## 2ième partie :

## Le licenciement

D'après vos connaissances, répondez aux questions suivantes :

2.1- Votre retard peut-il être considéré comme une cause réelle et sérieuse de licenciement ? Justifiez votre réponse . Définir la notion de « cause réelle et sérieuse » :

(2 points)

**Non, un retard est considéré comme une faute légère. En revanche une accumulation de retards peut être constitutive d'une cause réelle et sérieuse de licenciement.**

**2.2** Indiquez deux motifs de licenciement relevant de la faute professionnelle (1 point)

**Vol, violence, état d'ivresse... sur le lieu de travail**

**2.3** Indiquez deux motifs de licenciement qui ne relèvent pas de la faute professionnelle (2 points)

- **le licenciement pour motif économique**
- **le licenciement pour inaptitude physique constatée par le médecin du travail ou d'insuffisance professionnelle**

**2.4** Quels documents l'employeur doit-il remettre au salarié à l'issue d'un contrat de travail ? (2 points)

- **Certificat de travail**
- **Reçu pour solde de tout compte**

**3ième partie :**

**L'inspection du travail**

3.1- Quelles sont les principales compétences de l'inspection du travail ? (3 points)

(3 réponses souhaitées)

- **il veille à l'application du droit du travail dans l'entreprise**
- **il conseille l'employeur et les salariés sur le droit du travail**
- **il peut assurer le rôle de conciliateur dans un conflit**
- **il accorde des autorisations en cas de licenciements des représentants du personnel**
- **Il contrôle l'application des règles d'hygiène et de prévention des risques professionnels...**

3.2 L'inspecteur du travail dispose de moyens pour constater les infractions à la législation. Citez-en deux. (2 points)

- **il a un droit d'entrée dans toute entreprise, de jour comme de nuit**
- **il peut circuler librement dans l'entreprise et prendre contact avec les salariés ou leurs représentants**
- **il a le droit de consulter certains documents dans l'entreprise : registre du personnel, livre de paye, registre des DP,...**

4ième partie : 4 points

**LES MOYENS DE PAIEMENT**

**41 -** *Citez quatre moyens de règlement possibles, hormis l'espèce : 2 points*

- ***le chèque***
- ***la carte bancaire***
- ***le virement bancaire***
- ***la lettre de change***
- ***le porte monnaie électronique (Monéo)***

*42 Qu'est-ce que le porte-monnaie électronique ? 2 points*

Il s'agit du Monéo : carte bancaire qui a été pré-chargée.

Avantages : garantie de paiement, pas de manipulation de monnaie…
*Inconvénients : coût du service, perte de temps si besoin de recharger la carte…*

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.